



05.55.02.03.16
www.poucetravail.com

Toute l'équipe de

vous présente
ses meilleurs vœux
2023



Avance immédiate du crédit d'impôt.

Le service Avance immédiate, proposé par l'Urssaf, va se mettre en place à Pouce Travail **pour les particuliers qui le souhaite à compter du 1er janvier 2023**. Cela vous permettra de ne payer que 50% de votre facture : c'est l'URSSAF qui, tous les mois, vous transmettra notre facture. Et si vous ne vous y opposez pas dans les 48 heures, l'URSSAF prélèvera sur votre compte bancaire 50% de la somme à acquitter et nous règlera directement. **Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, merci de nous contacter.**



Tarifs au 01/01/2023

Le Conseil d'administration de l'association a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs dans le courant de l'année 2022, lors des différentes évolutions du taux du SMIC.

En revanche, au 01/01/2023 le SMIC augmentant de + 1.8 %, les tarifs subiront une hausse identique soit :

- **19.15 €** de l'heure pour les particuliers.
- **20.15 €** de l'heure pour les professionnels.



CSE : invitation de 2 salariées

Depuis 2019, l'association a dû mettre en place un CSE (Comité Social et Economique), les 2 salariées élues sont des permanentes : Jézabel Roy et Pauline Roblin. Des salariés en insertion sont régulièrement invités pour donner leur avis notamment sur **l'évaluation des risques professionnels**.



En bref !

Accueil au bureau : nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Le standard est fermé le mardi après-midi pendant notre réunion d'équipe : **en cas d'urgence vous pouvez nous joindre au 06.81.17.98.28.**

Virement / prélèvement : pour vos virements, **merci de bien noter le numéro de facture !**

Si vous souhaitez passer au prélèvement, **merci de nous contacter.**